



PwDR 2014-2020

Mesure 19 - LEADER



GAL Pays des tiges et chavées

Intitulé du Projet : Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos aînés

RAPPORT D'ACTIVITES N° 7

Comité de projet du : 21/01/2020 – version corrigée

Période : 01/07/2019 – 31/12/2019

Code projet : 190207

Arrêté Ministériel (date de signature): 15/12/2016

Période concernée : du 01/10/2016 au 31/12/2020

/Budget global (100%) : 180.600 €

Budget phase 1/ phase 2: /

Bénéficiaire de la subvention : GAL Pays des tiges et chavées asbl

Coordonnées du coordinateur : Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves
083/670.341 – xavier.sohet@tiges-chavees.be

Coordonnées du chargé de mission : Muriel DAGRAIN

083/670.347 – muriel.dagrain@tiges-chavees.be

Autorité responsable : SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Olivier Defawe

Autorité responsable du suivi technique : SPW Logement

Personne de contact à l'administration : Jean-Benoit Mutsers

Communes de : Assesse, Gesves et Ohey

1. Généralités :

1.1. Description succincte du projet

Permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction, en stimulant la cohésion sociale, et en valorisant et préservant notre patrimoine, nos ressources naturelles et nos paysages.

1.2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet peuvent se décliner suivant les publics ciblés :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction :
 - o Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements, valorisant les ressources du territoire et permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments.
 - o Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens, en s'informant sur les formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de projets de ce type.
- Les administrations et autorités communales :
 - o Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
 - o Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et aux citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens. Pour ce faire, il faut envisager la durabilité des habitations des citoyens en facilitant la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
- Les citoyens, actuels et futurs
 - o Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
 - o Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus (tant à l'achat qu'au fonctionnement).
 - o Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
 - o Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d' "habiter" favorisant l'échange et la solidarité.

Les actions menées, en particulier avec les aînés, seront évidemment privilégiées dans les noyaux d'habitat.

1.3. Liste du personnel engagé (y compris les stagiaires et les bénévoles)

Nom, prénom	Projet	ETP	< ou > 25 ans	Engagement	
				T0	Tf
DAGRAIN Muriel	Logement	½	> 25 ans	01/2018	

La chargée de mission est également engagée au sein du GAL Pays des Condruses pour une mission liée au Logement.

1.4. Modifications du partenariat

NEANT

2. Activités durant la période (en fonction des objectifs)

2.1. Description des activités

Coordination générale du projet :

- Conférences, séminaires et formations
 - o Formation du réseau – Module Territoire – Animer et mobiliser les acteurs – 18 et 19 septembre 2019 – à Eprave
 - o Formation du réseau – Module Projet – Gérer un projet et accompagner » - 3 et 4 octobre 2019 – à Eprave
 - o InterGAL – Développement territorial et Tiers-lieux – en Gaume
 - o CPDT – Conférence Permanente du Développement Territorial – Colloque « De l'observation à l'action territoriale » - 10 décembre 2019 à Mons
 - o Colloque de la CPDT le 10 décembre à Mons. Le thème est « De l'observation à l'action territoriale ». Y participe, les conseillers en urbanisme et aménagement du territoire d'Assesse et de Gesves, le chargé de mission paysage et la chargée de mission « logement » du GAL

Le temps attribué à ces participations est globalement réparti pour moitié pour chacun des GAL.

Public cible n°1 : Les acteurs de la rénovation et de la construction :
--

Lors d'un précédent comité de projet, et de la présentation du constat, le comité de projet a approuvé la proposition du GAL de ne pas poursuivre cet axe de travail et de se concentrer sur les deux autres publics cibles.

Public cible n°2 : Les administrations et autorités communales

- **Alimenter une réflexion trans-communale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les besoins des citoyens :**

- o Cycle CCATM

Les nouveaux conseils communaux installés suite aux élections de 2018 décident de renouveler la composition de leur CCATM et ont lancé un appel à candidatures. La constitution des CCATM ont pris plus de temps qu'imaginé. Elles sont à présent constituées dans les trois communes. Les prochaines réunions en inter-CCATM se feront en 2020.

- **Habitat léger**

- o Communes, réseau Halé Local Condroz-Famenne et Nature et Progrès

La priorité pour les communes étant la division des logements, les collèges ont proposé au GAL de post-poser le travail sur l'habitat léger, en particulier l'élaboration d'une charte ou une note permettant aux collèges et services de pouvoir prendre des décisions sur les demandes de permis qui seraient déposées. Ce volet du projet est reporté et non annulé.

Suite à la participation aux rencontres-débats organisées à Marchin par Nature et Progrès, un projet de collaboration peut voir le jour afin de faciliter le dialogue entre communes et habitants légers afin de définir et proposer des pistes d'actions communes.

La chargée de mission, en vue de la préparation sur ce thème rencontre et participe au réseau Halé Condroz-Famenne. Ce réseau a décidé de créer différents groupe de travail sur des thèmes divers : vie du réseau, charte, événement, etc.

Trois réunions ont été organisées,

- Le 12 septembre 2019 : prise de contact avec le réseau
- Le 27 novembre : participation à une réflexion sur la création d'une charte de bonne pratique, à destination des habitants du léger et des communes. Des propositions d'actions communes sont faites : aider les habitants du léger à déposer des demandes de permis d'urbanisme de qualité, une rencontre commune – représentants du réseau
- Le 12 décembre : retour des groupes de travail.

Une rencontre avec Elise Jacobs de Nature et Progrès a eu lieu le 12 novembre 2019. Elle est chargée de favoriser l'animation sur le thème de l'habitat léger sur le territoire. Une première proposition de programme a été établie. Cette proposition prévoyait un travail avec les services communaux afin de les préparer sur le sujet avant toute rencontre avec des demandeurs potentiels. Il s'avère que les services de l'urbanisme sont plus que sollicités dans le cadre de leur travail quotidien et ne peuvent dégager de temps pour des réflexions plus stratégiques. Aussi, Caroline Delforge, juriste spécialisée sur la matière, à qui nous souhaiterions faire appel est également peu disponible dans les deux prochains mois pour des interventions.

Nous penchons donc vers la réalisation en interne d'une note présentant les aspects juridiques.

Le programme sera établi pour que la note puisse être réalisée pendant le premier semestre de 2020.

Le 17 décembre, participation à une soirée – échanges sur les aspects juridiques avec le Réseau Brabançon du Droit au Logement (Vincent Wattiez) et Habitat & Participation (Thierry De Bie) qui s'est déroulée à Louvain-la-Neuve.

L'action n'est pas suspendue ou abandonnée car il y a une forte demande des communes pour les aider au niveau des aspects juridiques par rapport à ces projets. Au vu de cette demande des communes de clarifications juridique, elles sont donc conviées à assister au colloque « L'habitat léger au défi du droit en 21020 » organisé par l'UCLouvain, l'Université Saint-Louis—Bruxelles et l'asbl Habitat et Participation : <https://www.larcier.com/fr/colloque-l-habitat-leger-au-defi-du-droit-en-2020-2020-9781109232585.html>

Vu les attentes des communes, la priorité a été mise sur d'autres actions du projet, dont la charte sur la division d'immeubles.

- **Déclaration de politique communale du logement**

La commune d'Assesse a demandé expressément d'être accompagnée pour la rédaction de sa déclaration de politique du logement. Le travail d'écriture a été fait en collaboration entre la chargée de mission et l'échevine du Logement. Le document a été présenté le 10 septembre en commission du logement de la commune avant validation par le conseil communal.

La déclaration de la commune de Gesves a été établie par la présidente du CPAS, avec une relecture par la chargée de mission avant validation par le conseil communal.

La commune de Ohey a établi sa déclaration qui a été transmise au GAL après validation par le Conseil Communal. Une réunion de la commission logement a eu lieu le 9 décembre 2019. Outre la commune, y participent la société de logement public, l'agence immobilière sociale, le CPAS et le GAL.

- **Division de logement : Charte urbanistique relative à la division d'immeubles existants en plusieurs logements**

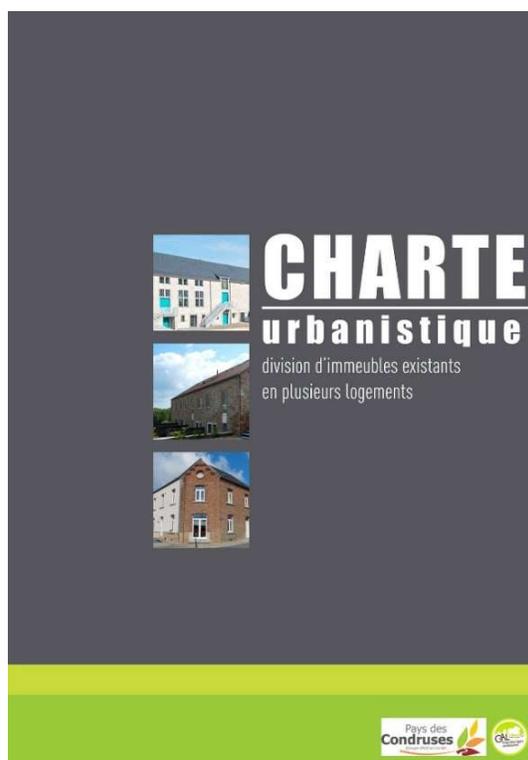
Le GAL a établi une « pièce à casser » au départ des divers documents et chartes utilisés par d'autres communes, en particulier sur le territoire du Pays de Herve et à la ville de Namur. Un document établi par la DGO4 a également été une base de référence.

Au départ de la « pièce à casser » établie par le GAL, plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer un document plus abouti et pouvant être approprié par une majorité des acteurs communaux.

Les communes du GAL Pays des Condruses étant également désigné cette action dans leurs priorité, la dernière réunion a permis de rassembler les communes des deux GAL.

Les réunions de travail ont eu lieu les 6 et 9 septembre et le 7 octobre.

Globalement, les communes ayant participé sont : Assese, Gesves, Ohey, Marchin, Nandrin, Modave. Les personnes participant au groupe de travail sont des agents des services d'urbanisme et pour certaines communes soit l'échevine de l'urbanisme (Marchin), la présidente du CPAS (Modave) ou un président de CCATM (Gesves). La diversité des profils des participants est positif.



La charte a pour vocation de servir de document d'encadrement permettant aux collèges et aux services de l'urbanisme de prendre les meilleures décisions en matière de division de logement, mais également d'être un outil de sensibilisation des demandeurs potentiels. Les principes émis serviront de base de réflexion pour les demandeurs.

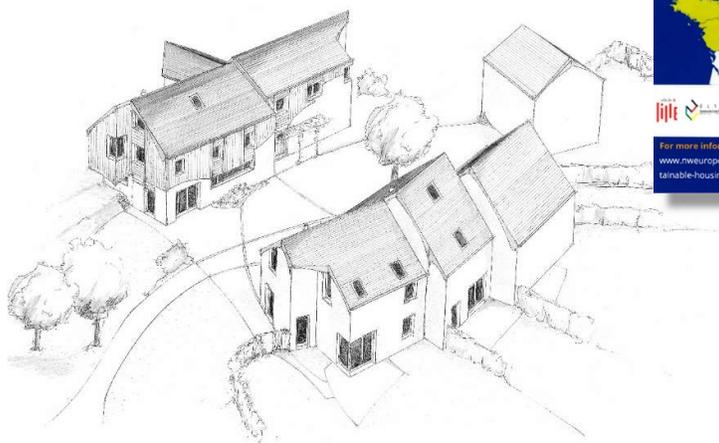
Un visuel sera établi de façon à répondre à ces deux objectifs. Un appel d'offre a été lancé pour l'illustration du document. Ces illustrations comporteront un volet technique et un volet plus visuel. Le bureau DR(EA)²M a été désigné, pour son offre de 3.000,00 HTVA. La création du visuel est pris en charge par les deux GAL. Le GAL Pays des Tiges et Chavées prend en charge le coût pour la création des illustrations (appel d'offre externe) et le GAL Pays des Condruces prend en charge la mise en page (réalisé en interne)

Une première présentation a été faite pour le collège de Ohey. Les autres communes suivront en 2020.

- **Community Land trust**

Le dossier rendu par la commune d'Assesse et l'asbl 30 février dans le cadre de l'appel à projets Community Land Trust a été retenu par le Fonds d'Amorçage SHICC. Une première réunion de travail s'est tenue en septembre 2019.

D'autres suivront pour vérifier la faisabilité d'un Community Land trust pour les terrains sur lesquels le projet verra le jour.



- **Un guichet logement Assesse-Gesves-Ohey**

Les communes d'Assesse et Ohey ont fait appel au GAL pour l'élaboration en commun de leur PCS. La réflexion initiale sur la création d'un service d'information logement a commencé lors de la réflexion autour du Plan de cohésion sociale Assesse-Ohey. La commune de Gesves rejoint également le projet.

Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de préparer ce projet de guichet ou permanence.

- La rencontre, le 21 octobre, de Frédéric Dantine des services info-conseil logement du SPW – Logement nous permet de faire le point sur les informations minimale à connaître, sur le profil idéal pour les agents travaillant dans ces services
- Une réunion de travail le 18 novembre

- Rencontre, le 17 décembre, de personnes travaillant déjà comme conseillère en logement : Delphine Goetyncq à Ohey et Kristel Lecocq qui est engagée pour trois communes (Ciney, Havelange et Hamois)

Ces réunions et rencontres ont permis d'aborder les missions qui pourraient être confiées à ce service, les compétences des agents, et la possibilité d'engager du personnel mutualisé sur les trois commune. Pour cette dernière réflexion, nous explorerons également la piste du groupement d'employeurs.

Public cible n°3 : Les citoyens actuels et futurs

- Atelier « logement » avec des enfants

Suite à la proposition de l'échevine de l'enseignement, Michèle Visart, la chargée de mission a participé à l'opération « place aux enfants » sur la commune de Gesves le 19 septembre 2019. Le thème générique était « Place aux enfants se bouge pour le climat ». Nous avons proposé une animation sur le logement et l'aménagement durable du territoire. Six enfants, leurs parents et accompagnateurs ont participés à l'action.

Nous avons d'abord visionné la vidéo/dessin animé « Saga Cité », qui décrit ce que peuvent faire les collectivités locales face aux changements climatiques, pour trouver et mettre en place des solutions à long terme :

- Se doter d'une vision d'avenir,
- Limiter les zones de constructions,
- Ne pas sacrifier la confortabilité,
- Des centres de villages agréables,
- Faire passer des bus,
- De la place pour les piétons et les cyclistes,
- Rendre la rue accessible pour tous le monde,
- Mieux utiliser les espaces autour des bâtiments existants,
- Ajouter des espaces verts,
- Récupérer les eaux,
- Modifier les règlements pour densifier et fournir des services,
- Des transport en commun sur des voies réservées,
- Créer des éco-quartiers,
- Changer notre façon de voir les choses

La vidéo peut être visionnée ici : <http://www.sagacite.org/> ou là : <https://vimeo.com/57068550>

« Face aux défis des changements climatiques, l'urbanisme et l'aménagement ont un rôle majeur à jouer. En définissant la forme des collectivités à l'origine des habitudes de vie des populations ils permettent de réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre. Les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme restent cependant méconnus. SAGA CITÉ vous invite à en découvrir plus à travers l'histoire de la ville fictive de Colvert. »



Ensuite, un petit jeu de question-réponse a permis à chaque enfant de décrire son logement, de s'interroger sur sa durabilité, sur la salubrité des logements, l'époque de construction de la majorité des logements en zone rurale, comme dans la commune de Gesves.

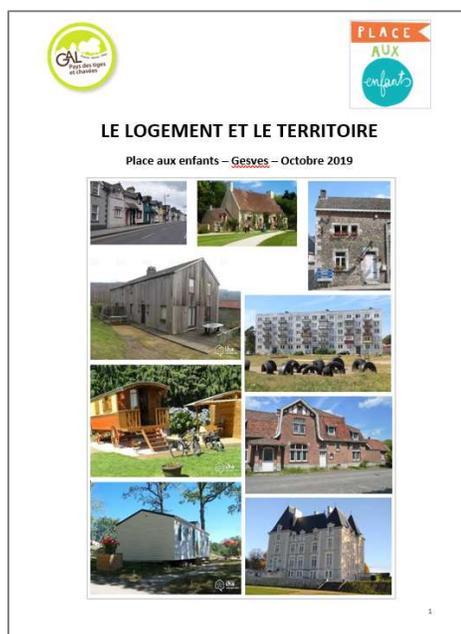
Aussi, nous avons abordé les différents types de combustible que l'on peut utiliser pour le chauffage et avons discuté de leur impact par rapport à l'environnement et au climat, et de ce que nous pourrions faire pour améliorer la performance énergétique d'un logement.

À quoi devons-nous penser pour aménager de nouveaux quartiers durables ? Pour aborder ce thème, nous avons joué à « Urbanistes en herbe ».

Chacun a pris un rôle, Bourgmestre, échevin du développement du territoire, échevin des finances, directeur général, conseillers, et nous avons réfléchi au développement d'un projet de logement et d'infrastructure pour pouvoir accueillir 100 habitants supplémentaires. Chacun a pris son rôle à cœur pour le bien de la collectivité.

Nous avons réfléchi ensemble, avons décidé et agi sur les questions essentielles de la vie courante : Comment habiter, circuler, consommer, comment produire, se cultiver, et vivre en société et cela en minimisant l'impact sur l'environnement.

Ce type d'animation pourraient être réalisées dans les écoles, éventuellement en lien avec celles préparées dans le projet Paysage.



- **Sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes**

Le GAL et le PCS de Gesves ont souhaité mettre en place une formation de sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les locataires à revenu modeste, que leur logement soit privé ou public.

Suite à l'appel d'offres, nous avons sélectionné l'asbl Empreintes de Namur pour un budget de 2.802,00 €. Une réunion de préparation du projet avec Empreintes et le PCS a eu lieu le 9 septembre. La convention est donc signée entre la commune de Gesves, le GAL et Empreintes.

Les ateliers collectifs ont pour objectifs de favoriser la lutte contre la précarité énergétique et favoriser les gestes d'éco-consommation. Le projet vise l'augmentation du confort de vie à moindre coût, la maîtrise de la consommation énergétique et l'augmentation du lien social et l'inclusion des personnes.

Les personnes participant aux ateliers ont été sélectionnées par le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Gesves et le CPAS. Ils sont au nombre de 12 personnes. Trois ateliers collectifs, d'une durée de 2h30 à 3h, ont été réalisés en 2019 : 12 et 26 novembre et 10 décembre. Les ateliers suivants auront lieu au premier semestre de 2020.

Le PCS coordonne l'action, en assure le suivi et encadre la mission d'Empreintes.

La commune de Gesves proposera aux participants un suivi individualisé comprenant un mini audit de leur logement par le conseiller en énergie.

Un budget pour des investissements en équipements pour les logements est également prévu au travers du PCS et de la commune de Gesves.



- **Atelier rural des étudiants de la Faculté d'architecture de l'Université de Liège sur le territoire de Gesves**

Dans le cadre de l'atelier « ruralité » organisé par la Faculté d'architecture de l'Université de Liège durant l'année académique 2018-2019, les étudiants, encadrés par Virginie PIGEON, Nobeit NELLES et Luc MABILLE, ont proposé des pistes de réflexion pour le centre de Gesves.

Des liens directs avec le PCDR ont été établis. Le GAL et la FRW soutiennent le travail.

Une réunion a été organisée en mai 2019 entre les professeurs et la commune pour organiser la présentation des travaux et de la réflexion des étudiants sur le futur des quartiers centraux de Gesves. Des personnes ont été mandatées par le Collège pour assister au jury des examens en juin 2019.

Gesves avait décidé de reporter l'action d'organiser une présentation des travaux des étudiants mais elle aimerait la redévelopper, éventuellement via une expo dans le cadre d'un événement plus large au sujet du logement. Evènement à envisager éventuellement avec le GAL Pays des Condruses.



Collaboration avec les autres filières et autres acteurs

- Collaboration avec la fiche-projet « énergie verte »

Le projet « IsolTaMaison » a pour but d'aider des propriétaires à isoler leur habitation. La formule est gratuite et propose :

- Un audit énergétique par un auditeur logement
- Des devis auprès d'entrepreneurs locaux
- Une optimisation des aides financières disponibles (prêts, primes)
- Une concertation pour des travaux bien faits

La chargée de mission logement a participé aux travaux du comité de sélection mis en place pour le choix des participants au projet. Des réunions ont eu lieu les 11 septembre et 24 octobre 2019.

- Collaboration avec le GAL Pays des Condruses : matinée d'information et d'échanges « Logement et accompagnement social » - 6 décembre à la Paix Dieu (Amay)

Le 6 décembre 2019, le Réseau Logement Meuse-Condruz-Hesbaye et la Conférence des élus Meuse-Condruz-Hesbaye, en partenariat avec la SLSP Meuse-Condruz Logement, le Centre Local de Promotion de la Santé Huy-Waremme-CLPS, la Fondation rurale de Wallonie et le GAL Pays des Condruses, ont organisé une matinée d'information et d'échanges sur le thème du logement et de l'accompagnement social.



Plusieurs intervenants se sont succédés avant des échanges avec les acteurs du terrain (administrations et autorités communales, organismes supra et transcommunaux, usagers...).



Au programme :

- « L'accompagnement social des personnes précarisées vers le logement », par Anne Delvenne, Isabelle Midrez (Relais social urbain de Verviers). Le projet « Interface » favorise l'accompagnement social des populations précarisées et vise au maintien de l'usager dans son logement – Découverte.

- « Le rôle du référent social dans le cadre des logements sociaux », par Eric Hérion (Meuse Condroz Logement). Les possibilités concrètes qu'offre le travail de terrain mené par le référent social.
- « Accompagner le 'vivre ensemble' au sein d'un quartier multiculturel », par Patrick Kinet, du service communal de prévention de la ville de Huy. Présentation d'un projet concret au sein du quartier de Statte, projet construit par et pour les habitants.
- « Accompagner et favoriser l'autonomie dans un logement pour des populations issues d'habitations protégées », par Martine Larock (directrice des hébergements protégés de l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé). Comment accompagner des personnes confrontées à des problématiques de santé mentale sur le chemin d'une autonomie renforcée dans un logement ?

Les interventions sont suivies d'échanges questions/réponses entre la salle et les invités.

Les élus et contacts habituels des communes de Gesves, Assesse et Ohéy y ont également été invités. Malheureusement, personne n'a pu se libérer pour y assister.

- **Collaboration avec le GAL pays des Condruses : Conférence « Vieillir à la campagne ! Quelles solutions de logement ? » – 21 novembre 2019 à Marchin**

La conférence était organisée conjointement par les projets « Logement et Bien vieillir » du GAL Pays des Condruses. Les invitations ont également été lancées sur le territoire des communes du GAL Pays des Tiges et Chavées. La conférence avait lieu à Marchin. Des représentants de la commune d'Ohéy et de Gesves y ont participé.

Au programme :

- Pierre Vanderstraeten, sociologue et urbaniste : « Habiter, bien plus que se loger »
- Stéphanie Scailquin, échevine de l'urbanisme à Namur : « Comment habiter sa maison à tout âge »
- Delphine Guyot, de l'asbl 1 toit 2 âges : « Logement intergénérationnel »



- **CPDT – Atelier et réunion de préparation d'un vade-mecum « gérer le sol avec parcimonie »**

Dans le cadre de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), l'ULB (Igeat) et l'ULiège (Lepur) mènent la recherche « Gérer le territoire avec parcimonie » dont l'objectif est de proposer des outils visant à tendre vers la fin de l'urbanisation de terres non urbanisées à l'horizon 2050.

Les chercheurs souhaitent s'adjoindre un ou des représentants de communes rurales pour cette recherche et a pensé aux GAL. Malgré l'intérêt de certaines communes, mais compte-tenu de la charge de travail dans les services communaux, aucune ne peut suivre ces ateliers et c'est la chargée de mission du GAL qui s'en charge.

Un premier atelier avait été organisé le 17 juin. Un second a été proposé le 24 octobre. Il a rassemblé une trentaine d'experts wallons sélectionnés pour représenter une diversité de compétences, d'expériences et de points de vue afin de se pencher principalement sur un vade-mecum à destination des praticiens de l'aménagement du territoire. Pour représenter les communes, étaient présents Ciney, Walcourt, les GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses et l'UVCW.

Malgré une demande des participants à ces ateliers de disposer des présentations des chercheurs, celles-ci ne seront pas diffusées.

Au vu des présentations par les chercheurs de leur proposition de pistes d'action pour mettre en œuvre le « stop Béton » par les communes, il nous semble que soit imposé aux communes rurales de freiner leur développement en terme de nombre de logements.

Nous pensons que ces choix doivent revenir aux communes et ne devraient pas être imposés.

Une réunion de travail sur le terrain est également proposé par les chercheurs. Elle est organisée au GAL, à Gesvers le 13 septembre et se sont retrouvés autour de la table les communes d'Assesse et de Nandrin et les chercheur de l'ULB (IGEAT)

Cet échange permet aux communes de présenter leur façon de travailler et les questions qui se posent en terme de densification, de projets d'urbanisation, de divisions parcellaires le long de voirie déjà équipée, de charges d'urbanisme , etc.



Le vade-mecum est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://cpdt.wallonie.be/publications/hors-series/hors-series-2>

Pérennisation – Coopérative immobilière

Aucune avancée particulière n'est notée en matière de création d'une coopérative immobilière.

2.2. Indicateurs

Articulation entre les actions et les objectifs

Plusieurs actions réalisées concernent plusieurs objectifs en parallèle. Cela est détaillé dans le tableau suivant.

		Objectifs↓	Acteurs de la rénovation et de la construction		Administrations et autorités communale		Citoyens, actuels et futurs			
			Valoriser et échanger les compétences, valoriser les ressources du T, réduire la consommation énergétique des bâtiments	Participer au développement d'un habitat durable et local, répondant aux besoins, utilisant des formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de ce type de projet	Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs et aux citoyens. Faciliter la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter"	Sensibiliser les citoyens à la construction/réno- vation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter	Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus	Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques	Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d' "habiter" favorisant l'échange et la solidarité.
Actions↓										
Conférences, séminaires et formations	Formation du réseau "animer et mobiliser les acteurs" - gérer un projet et accompagner			x	x					
	CPDT - Colloque annuel "de l'observation à l'action territoriale"				x					
Habitat modulaire ou léger	Rencontre et travail avec réseau Halé condroz-Famenne		x		x					

	Habitat et participation et Réseau Brabançon du droit au logement			x	x				x
	Rencontre Nature et Progrès				x				
	Suivi étude juridique habitat léger			x	x				
	Note clarification législation habitat léger				x		x	x	x
Déclaration politique communale du Logement					x				
Division de logement	Projet de charte urbanistique en matière de division de logement		x	x	x		x	x	x
Plan cohésion sociale	Guichet d'information - permanence info conseil logement - conseiller logement mutualisé				x		x?		
Community Land Trust	Appel à projet fonds d'amorçage SHICC - Projet interreg – dossier de candidature ZACC Assesse - 30 février - Log intergénérationnel PCDR			x	x				x
Sensibilisation, débats	Soirée d'information et de débat "La politique de logement" - SLSP - AIS - avec PAC Gesves			x	x	x			
Jeunes / enjeux pour le futur	Suivi atelier rural - Faculté d'architecture Liège - centre de Gesves								
	Atelier logement avec des enfants				x	x			
Energie	Sensibiliser économies d'énergie - ménages en précarité - ateliers collectifs				x	x			

Collaboration avec autres filiales et autres acteurs	Pays des Condruses et réseau logement Huy- Waremmes : matinée d'info "habitat léger et accompagnement social"			x	x				
	Pays des Condruses : conférence "Bien vieillir et logement" - conférence Pierre van der straeten + stéphanie Sclaiquin + 1toit2 ages - Ciné-Débat "et si on vivait tous ensemble?"							x	
	Réseau logement Huy- Waremmes : logement et accompagnement social"				x				
	CPDT - Vade Mecum "gérer le sol avec parcimonie"			x	x				

Indicateurs

	Objectif final	Réalisé au 31/12/2018	Réalisé au 30/06/2019	Réalisé au 31/12/2019	Commentaires
Indicateurs de réalisation et de résultats					
Organisation de rencontres entre acteurs du secteur de la construction	5	3	4	4	Actions non poursuivies à partir de mi-2019
<i>Nombre d'acteurs participants (cumulé)</i>	100	130	136	136	
Création d'un club entreprise ou adhésion à un club existant	1	0	0	0	Actions non poursuivies à partir de mi-2019
<i>Nombre d'entreprises adhérentes</i>	10	0	0	0	
Organisation de visite de projets d'habitat durable/adaptable extérieurs au territoire	2	1	1	1	Actions non poursuivies à partir de mi-2019
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	20	13	13	13	
Organisation d'un chantier collectif matériaux durables	1	0	0	0	Actions non poursuivies à partir de mi-2019
<i>Nombre de participants</i>	10	0	0	0	
Organisation d'un concours d'architecture adaptable	1	0	0	0	Actions non poursuivies à partir de mi-2019
<i>Nombre de participants</i>	5	0	0	0	
					Conférence logement avec PAC 6 juin 2019 Réunion de travail-2ème semestre 2019-pour création d'un guichet logement mutualisé Animation logement avec des enfants - septembre 2019
Création d'outils de sensibilisation grand public et participation à des événements promo	3	0	1	2	En cours : atelier sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages aux revenus modestes
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	2000	0	50	5	
<i>Nombre d'évènements</i>	3	0	1	2	
Appui à des projets communaux intergénérationnels	3	0	0	1	Aide - appel à projet pour étude CLT à Assesse
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	60	0	0		
Organisation d'Inter-CCATM	3	3	3	3	
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	90	55	55	55	
Réalisation d'une brochure à destination des candidats constructeurs/rénovateurs	1	0	0	0	en cours de rédaction "charte urbanistique rdivision de logement"
<i>Nombre de brochures diffusées</i>	100	0	0	0	
Réalisation d'un inventaire des logements adaptables	1	0	0	0	
Suivi de projets d'adaptation de logements	6	0	0	0	
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	24	0	0	0	
Organisation d'animations pour ainés autour de l'Habitat	6	0	2	2	Présentation à VADA Assesse - 1er semestre 2019
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	120	13	20	20	
Organisation de l'Expo "Bien Vivre chez Soi"	1	0	0	0	
<i>Nombre de visiteurs</i>	500	0	0	0	
Organisation de voyages d'étude habitats innovants	3	0	0	0	Préparation d'évènement sur l'habitat léger - travail avec réseau Halé et Nature et Progrès
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	45	0	0	0	
Réunions du GoAL (groupe d'orientation actif et local)	8	3	4	4	les réunions sont faites avec les représentants des communes à partir de 2019
<i>Nombre de participants</i>	80	13	22	22	

Macro indicateurs (RW)	Objectif final	Réalisé au 31/12/2018	Réalisé au 30/06/2019	Réalisé au 31/12/2019	Commentaires
IND47 Nb_projets_urbanisation PAQ16	10 (?)	5	5	6	Appel à candidature pour étude CLT (Assesse)
Nombre de projets d'urbanisation (publics ou privés) accompagnés par le GAL					
IND47 Nb_actions_logement PAQ16	15 (?)	3	6	6	
Nombre d'actions menée par le GAL en faveur de la diversification en matière de logement					

Attention – dans le tableau RWDR, il n'y a qu'un seul indicateur prévu. Mais les différents GAL n'ont pas trouvé un indicateur vraiment commun car nous n'avons pas exactement des missions semblables. Nous indiquons donc les deux qui peuvent concerner à la fois Condruces et Tiges et Chavées en mettant des indices à l'indicateur IND47.

2.3. Points positifs et difficultés rencontrées

Points positifs

Les communes sont intéressées par des outils leur permettant d'encadrer leurs projets de logement et leurs prises de décision en matière de logement, en particulier quand ceux-ci présentent de nouvelles formes (plus petits, légers, etc). La confiance qu'elles accordent au GAL permet de soutenir leur travail dans l'élaboration d'outils stratégiques tels que la déclaration de politique communale du logement.

Pour les actions liées à l'habitat léger, des contacts sont liées avec des partenaires potentiels : Nature et Progrès qui a le mandat de mener une mission d'animation sur le sujet et le groupe local Condroz-Famenne du réseau Halé qui souhaite également mettre en place des actions pour faciliter le dialogue avec les communes.

Le projet de la mutualisation pour les trois communes de créer un emploi lié au logement est en cours de réflexion. Cela nous permet d'explorer des pistes de gestion différentes (convention, groupement d'employeurs, etc).

Le travail d'élaboration de la charte urbanistique permet une réflexion sur les objectifs à atteindre en terme de qualité de logement et la manière de rédiger des moyens de les atteindre sans pour autant créer un document règlementaire. Aussi, cela nous oblige à trouver des termes et des objectifs qui puissent répondre aux enjeux tout en étant partagés par la majorité des communes. L'intérêt de travailler sur le territoire de deux GAL permet de partager les coûts d'élaboration.

La collaboration et les synergies avec le GAL Pays des Condruses sont positives et apporte des économies d'échelles.

Difficultés rencontrées

Le constat des services d'urbanisme assez surchargé de travail, en particulier pour leurs tâches liées à la gestion des permis se confirme et la situation s'est dégradée ces derniers mois. Les agents peuvent vraiment très difficilement accorder du temps aux missions plus stratégiques ou de réflexion sur des outils ou projets nouveaux. Le GAL peut servir de relais pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions, mais la situation mérite d'être mentionnée. Ce constat se fait également pour les communes du GAL Pays des Condruses. La solution proposée est de préparer des proposition via des documents « pièces à casser »

La première action vers des enfants, lors de l'action Place aux enfants à Gesves, a présenté une légère difficulté de créer une animation réellement adaptée au niveau de compréhension des enfants en bas âge. Pour d'autres interventions de ce type, une solution serait de passer par les enseignants. Suite au bon contact avec l'échevine de l'enseignement, il est probable qu'une prochaine action puisse voir le jour en 2020.

3. Programme de travail pour la période suivante

- **Charte urbanistique relative à la division d'immeubles existants en plusieurs logements**

Finalisation du travail de concertation avec les 10 communes du GAL Pays des tiges et Chavées et GAL Pays des Condruses. Suivi de la mission confiée au bureau DR(EA)²M pour l'illustration. Réalisation de la mise en page par le GAL Pays des Condruses.

- **Création Guichet d'information logement :**

Suite des réflexions sur la création d'un emploi mutualisé, définition de mission, profil de compétence.

- **Habitat léger et/ou modulaire - Guide de l'implantation d'habitat modulaire et/ou léger sur les territoires communaux**

Suite aux divers contacts créés avec d'autres acteurs ayant un intérêt à l'habitat léger, dont Nature et Progrès, le groupe local Condoz-Famenne du réseau Halé, et le réseau brabançon pour le droit au logement, mise en place d'une action de dialogue entre les différents partenaires, dont les communes. Pour ce faire, une clarification de la situation juridique est à réaliser en amont.

- **Sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages à revenu modeste – commune de Gesves**

Continuité des ateliers prévus en 2020. Ceux-ci sont suivis par le PCS.

- **Organisation d'une inter-CCATM**

Organisation d'une inter-CCATM sur le thème de la charte urbanistique relative à la division des logements

- **Communauté de pratique « Urbanisme, aménagement du territoire et Logement »**

Cette demande provenant des communes est difficile à rencontrer à l'heure actuelle au vu entre autres du peu de disponibilité des agents. Pourtant, la demande est importante afin de pouvoir partager les expériences et bonnes pratiques entre communes.

4. Annexes

4.1. Tableau financier Extrait DC (feuille « synthèse »)

Cf. annexe

4.2. Communication

4.2.1. *Actions de Communication sur le GAL et LEADER.*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>
27-02-19	GAL	Présentation projets nouveau Conseil communal Assesse	L'Avenir
10-04-19	GAL	Commune de Gesves	Andenne Potins
21-05-19	GAL	Newsletter GAL PTC	Entre Tiges et Chavées

4.2.2. *Actions de Communication spécifiques des projets*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>
01-03-19	Logement	Apéro-Bois - Visite donjon de Crupet	FAI-Re News (Cluster Ecoconstruction)

4.3. Time sheet

Cf. annexe

4.4. **Divers**

1. Projet de Charte urbanistique en matière de division de logement
2. Vade-Mecum « Gestion parcimonieuse du sol » par la CPDT – Première partie de la recherche - lien : <https://cpdt.wallonie.be/publications/hors-series/hors-series-2>
3. Guichet logement – Compte-rendu de réunions
4. Convention avec Empreintes : Sensibilisation à l'économie d'énergie pour des ménages à revenu modeste – commune de Gesves
5. Présentations faites de la conférence « Vieillir à la campagne ! Quelles solutions de logement ? » - Pierre Vanderstraeten : « habiter, bien plus que se loger »
6. Présentations faites de la conférence « Vieillir à la campagne ! Quelles solutions de logement ? » - Stéphanie Scailquin, échevine : « Comment habiter sa maison à tout âge ? »
7. Présentations faites de la conférence « Vieillir à la campagne ! Quelles solutions de logement ? » - Delphine Guyot, asbl 1 toit 2 âges : « Cohabitation intergénérationnelle »

5. Glossaires

CATU

Conseiller en Aménagement du Territoire. Agent communal attaché au service d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de développement territorial dont les missions (et la subvention communale) sont définies par le CoDT.

CCATM

Les *Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et mobilité* est mise en place par l'autorité communale dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie (décret du 15 février 2007). La CCATM doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières : l'élaboration de différents outils de gestion : plans communaux d'aménagement, schémas de structure communaux, règlements communaux d'urbanisme, rapports urbanistiques et environnementaux ; les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement ; les permis uniques ; la liste des haies et arbres remarquables ; la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain ; le plan communal de mobilité ; ... La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local (sources : [Francis Bryndoncks](#) et ICEDD).

CPDT *Conférence Permanente du Développement Territorial.* Association interuniversitaire francophone financée par la Wallonie, ses missions sont de (1) produire des rapports d'expertise sollicités par les autorités publiques (outil d'aide à la décision pour le Gouvernement), (2) soutenir les recherches scientifiques à long ou moyen terme portant sur les enjeux de dynamique du territoire et (3) organiser des formations à destination des CATUs. (www.cpdw.wallonie.be)

SDT - Schéma de Développement du Territoire

Art. D.II.2. § 1er. Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.

L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

§ 2. La stratégie territoriale du schéma de développement du territoire définit:

- 1° les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire, et la manière dont ils s'inscrivent dans le contexte suprarégional;
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales;
- 3° la structure territoriale.

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire visés à l'alinéa 1er, 1°, ont pour but:

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie;
- 4° la maîtrise de la mobilité.

La structure territoriale visée à l'alinéa 1er, 3°, identifie et exprime cartographiquement:

- 1° les pôles;
- 2° les aires de coopération transrégionale et transfrontalière et les aires de développement;
- 3° les réseaux de communication et de transports de fluides et d'énergie.

Elle reprend les sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 et les liaisons écologiques adoptées par le Gouvernement en tenant compte de leur

valeur biologique et de leur continuité en vue d'assurer un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional.

§ 3. Le schéma de développement du territoire peut:

- 1° comporter des mesures de gestion et de programmation relatives aux principes de mise en œuvre et à la structure territoriale visés au paragraphe 2, alinéa 1er, 2° et 3°;
- 2° identifier des propositions de révision du plan de secteur;
- 3° identifier des projets de territoire liés aux aires de coopération transrégionale et transfrontalière et aux aires de développement.

ZACC - Zone d'aménagement communale Concertée

Art. D.II.42. De la zone d'aménagement communal concerté.

§ 1er. La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée:

- 1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à D.V.14, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe;
- 2° soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.

§ 2. La mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, conforme à l'article D.II.11, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.

À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé à l'obligation visée à l'alinéa 1er, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local.

§ 3. Les dérogations visées aux articles D.IV.6 à D.IV.13 sont applicables à toute zone ou partie de zone qu'elle soit ou non mise en œuvre.